

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers élus :
15

Séance du 11 avril 2024 à 19 h

Conseillers
en fonction :
13

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjointes : Claude HECHT, Sandra SCHNEIDER, Pascal ZIMBER.
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Muriel BOFF, Richard GASPARD,
Olivia GUILLOTIN, Lysiane HAESSIG.

Conseillers
présents
9

Absents excusés :

- Mme Nadine MORIN donne procuration à Mme Muriel BOFF
- M. Philippe HECHT donne procuration à M. Alain GRISÉ
- Mme Nacima ALTERMATT donne procuration à Mme Sandra SCHNEIDER

Absent :

- M. Frédéric FARGEOT

M. Claude HECHT est désigné secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024
- 2) Comptes-rendus des rapporteurs de commissions et des délégués de syndicats
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- 4) Vote du budget primitif 2024 de la commune

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Tom SPACH, Chargé de Projet Petites Villes de Demain, présente les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) pour en débattre au Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2024

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024, sans observations, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mme Olivia GUILLOTIN et M. Claude HECHT).

2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 qui seront donc maintenus à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	:	24,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	:	73,72 %
Taxe d'habitation (TH)	:	13,60 %

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

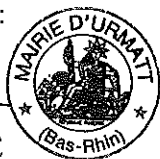
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune proposé par la commission des finances et présenté par M. Alain GRISÉ comme suit :

✓ dépenses de fonctionnement	:	2 044.000 €
✓ dépenses d'investissement	:	2 220.000 €
soit un total en dépenses de 4 264.000 €		
✓ recettes de fonctionnement	:	2 044.000 €
✓ recettes d'investissement	:	2 220.000 €
soit un total en recettes de 4 264.000 €.		

Pour copie conforme :

Le Président de séance :

Le Maire, Alain GRISÉ



Le secrétaire de séance :

Claude HECHT